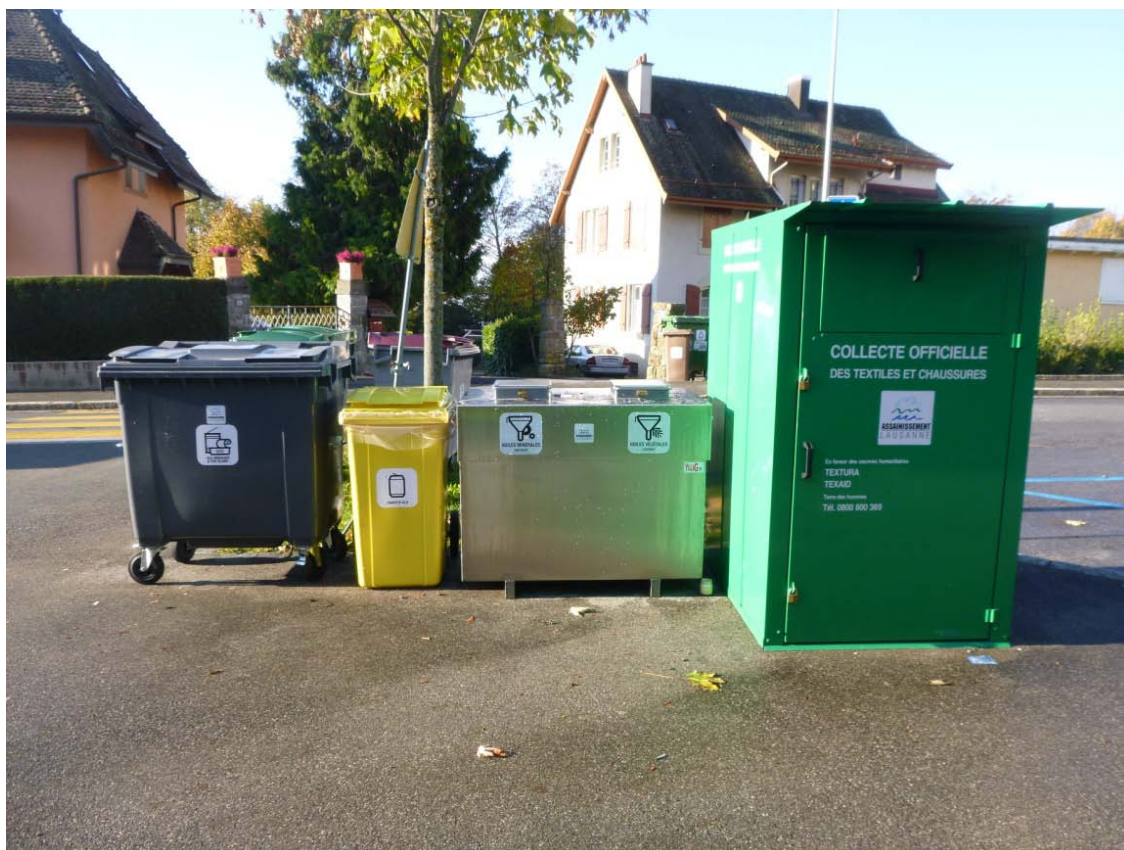


RAPPORT DU JURY – 17 MAI 2016

Design des postes fixes de collecte des déchets - Renouvellement des postes fixes, aménagement des emplacements des postes fixes, intégration aux sites

Concours de projet de design, à un degré organisé en procédure sur invitation selon le règlement SIA 142



Organisateur de la procédure :

Ville de Lausanne
Direction des travaux
Service d'architecture
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
CH-1002 Lausanne

Maître de l'ouvrage :

Ville de Lausanne
Direction des travaux
Service de la propreté urbaine
Rue des Terreaux 33
CH-1002 Lausanne

TABLE DES MATIERES		Pages
1.	Rappel des principales clauses relatives à la procédure	1
1.1	Indemnités	1
2.	Objectifs du concours (résumé)	2
2.1	Situation générale	2
2.2	Objectifs	2
3.	Collège d'experts	3
4.	Participation	4
5.	Jugement	4
5.1	Recevabilité des projets	4
5.2	Prise de connaissance des projets et examen critique	4
5.3	Présentations	5
5.4	Deuxième examen critique et jugement	5
6.	Critiques et illustrations des projets	6
6.1	Projet n° 1, « tri-logis » : Dell'Orefice Design Studio, Lausanne	6
6.2	Projet n° 2, « Les points rouges » : Adrien Rovero Studio, Renens	10
6.3	Projet n° 3, « Palissade » : Big-Game Sàrl, Lausanne	14
7.	Conclusions et recommandations	17
7.1	Approbation	18

1. Rappel des principales clauses relatives à la procédure

Le maître de l'ouvrage est la Ville de Lausanne, représentée par le service de la propreté urbaine, rattaché à la direction des travaux.

Le maître d'ouvrage a mandaté le service d'architecture de la Ville de Lausanne pour l'organisation du présent concours de projet de design.

La procédure a été lancée le 4 février 2016 par l'envoi des documents du concours aux candidats invités.

Les projets devaient être rendus à l'organisateur jusqu'au 4 mai 2016 à 16 h 30.

Le jugement a eu lieu le mardi 17 mai 2016.

1.1 Indemnités

Il a été attribué une indemnité forfaitaire de CHF 10'000.- HT à chaque candidat, à condition que son projet ait été admis au jugement.

Les décisions du maître d'ouvrage relatives au choix du projet lauréat ou à l'attribution du mandat, peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois. Le recours dûment motivé doit être déposé dans les 10 jours dès la notification de la décision du maître d'ouvrage.

Les éventuels litiges relatifs au concours peuvent faire l'objet de recours selon le règlement SIA 142, art 28.1.

2. Objectifs du concours (résumé)

2.1 Situation générale

Parmi les nombreux facteurs qui contribuent à la diminution de l'empreinte écologique d'une ville, la gestion et la valorisation des déchets constituent un enjeu majeur ancré dans les politiques urbaines.

Ainsi, le programme d'action « déchets » du Plan Directeur Communal lausannois a pour objectif de réduire la production de déchets, de réutiliser les biens de consommation et d'optimiser le tri, la collecte et la valorisation des ordures ménagères. Le Plan directeur de gestion des déchets de la ville de Lausanne promeut parallèlement une sensibilisation à cette thématique auprès des citoyens lausannois.

Ce concours visait à trouver la solution programmatique et technique optimale en vue de l'intégration aux sites d'un mobilier urbain de collecte de déchets. Plus particulièrement, il avait pour objet le design de postes fixes traitant à la fois des récipients de collecte, de leur configuration pour former un ensemble propre à faciliter la vie des usagers et de leur image tout en offrant une ligne identitaire à la collecte de déchets de la Ville de Lausanne.

Les participants aux concours devaient tenir compte de la multiplicité des contraintes urbaines, d'emplacements, d'usage technique et administratif.

Le périmètre du concours s'étendait à l'ensemble des futurs emplacements prévus pour les postes fixes.

2.2 Objectifs

Le renouvellement des postes fixes était le premier grand projet visant une amélioration de la prise en charge des déchets suite à la mise en œuvre du nouveau règlement communal le 1^{er} janvier 2013 sur la gestion des déchets et l'introduction de la taxe au sac. A cette occasion, la Ville de Lausanne a souhaité s'assurer les meilleures chances de réussir son intégration à ce contexte.

Tout en tenant compte des contraintes que posent les aspects urbains, d'emplacements, d'usages, techniques et administratifs, tout en adoptant la nécessaire rationalité qu'impose le nombre de postes fixes à mettre en œuvre, tout en poursuivant un but d'économie de moyens, il était essentiel d'assurer la qualité plurifonctionnelle, esthétique, ergonomique et utilitaire, afin que les postes fixes aient une identité forte et univoque.

Par un design soigné et attractif, il s'agissait de faire comprendre à l'utilisateur que le poste fixe n'a pas pour vocation unique de recevoir un déchet mais plutôt qu'il est le lieu de le valoriser et de participer à la durabilité de la ville.

Le nouveau design des postes fixes devait :

- proposer l'intégration d'un service d'aide à la vie quotidienne afin que le poste fixe devienne un véritable équipement urbain ;
- s'intégrer de manière harmonieuse dans le paysage urbain et présenter une emprise et une volumétrie équilibrées au regard des espaces dans lesquels ils vont être installés ;
- former des repères cohérents dans le paysage urbain, et être facilement reconnaissables et compréhensibles en tant qu'équipement public de proximité ;
- tenir compte des contraintes techniques inhérentes au tri et au ramassage des déchets, tels que l'ergonomie, l'entretien, la résistance et la durabilité ;
- tenir compte de la faisabilité économique des postes fixes. Les participants au concours devaient deviser le coût d'un futur poste fixe qui comprend la fabrication des récipients (mobilier), son installation sur le terrain et sa maintenance.

3. Collège d'experts

Le collège d'experts est constitué de :

- Présidente : Mme Nicole Christe, architecte de la Ville, cheffe du service d'architecture, Ville de Lausanne
- Membres :
- M. Stéphane Beaudinot, chef du service de la propreté urbaine, Ville de Lausanne
 - M. Jörg Boner, designer, Zurich
 - M. Laurent Dutheil, chef de la division espaces publics, service des routes et de la mobilité, Ville de Lausanne
 - M. Stéphane Halmaï-Voisard, responsable du département Design Industriel de l'ECAL, Renens
 - M. Yves Lachavanne, chef du bureau études et projets, service des parcs et domaines, Ville de Lausanne
 - M. Jean-François Meyland, chef de division, service de la propreté urbaine, Ville de Lausanne
 - M. Marc-Olivier Paux, architecte espaces publics, service d'architecture, Ville de Lausanne
 - Mme Chantal Prod'Hom, directrice du Mudac, service de la culture, Ville de Lausanne
 - M. Marco Ribeiro, architecte-urbaniste, service de l'urbanisme, Ville de Lausanne

4. Participation

Les bureaux de design suivant ont été invités à participer au concours :

1. Fulguro, rue du Maupas 28, 1004 Lausanne
2. Adrien Rovero Studio, chemin des Roses 11, 1020 Renens
3. Luciano Dell'Orefice, avenue de Morges 35bis, 1004 Lausanne
4. Big-Game Sàrl, avenue de Morges 33, 1004 Lausanne.

Le bureau Fulguro a renoncé à répondre au concours par courriel du 28 avril 2016.

5. Jugement

Le jury s'est réuni au complet le mardi 17 mai 2016.

L'analyse formelle et technique des projets a été effectuée par le Service d'architecture et le Service de la propreté urbaine.

Cette analyse a fait l'objet d'un retour oral au jury.

5.1 Recevabilité des projets

L'examen préalable des propositions rentrées n'a relevé aucun élément compromettant la recevabilité d'un projet.

Toutes les propositions ont été remises dans les délais.

5.2 Prise de connaissance des projets et examen critique

Le jury a pris connaissance individuellement des projets.

Les projets ont ensuite été examinés sur la base des critères d'appréciation énoncés dans le programme du concours, soit :

- cohérence d'ensemble du travail pluridisciplinaire et du parti choisi ;
- qualité du design, capacité d'intégration aux sites, optimisation des solutions à la construction et à l'exploitation ;
- qualité et adéquation de l'identité visuelle de la proposition ;
- souci d'économie des coûts et faisabilité financière;
- prise en considération du cycle de vie des matériaux utilisés + entretien/exploitation.

5.3 Présentations

Tous les concurrents ont été entendus. Chaque candidat a disposé de trois quarts d'heure pour la présentation de son projet, ainsi que pour les questions et les réponses nécessaires à la bonne compréhension des propositions.

5.4 Deuxième examen critique et jugement

Tous les concurrents ayant été entendus, le jury s'est réuni pour reprendre l'examen des projets.

En préalable, il relève la très grande qualité des propositions présentées.

Suite au débat sur toutes les propositions où tous les membres se sont exprimés, le jury décide à la quasi-unanimité de retenir le projet n° 2 :

- Les points rouges d'Adrien Rovero Studio à Renens.

6. Critiques et illustrations des projets

6.1 Projet n° 1, « tri-logis » : Dell'Orefice Design Studio, Lausanne



La forme générale (micro-architecture/village) ludique apporte fraîcheur et originalité au projet. L'idée est prometteuse et a séduit le jury. Le projet est une bonne réponse au cahier des charges avec une dimension originale, évocatrice du contexte urbain dans un jeu d'échelles entre bâtiments et boîtes/maisons accueillant les conteneurs à déchets. La modularité des formats est intéressante en termes d'économie d'espace selon les différents contextes dans lesquels s'intégreront les postes fixes.

Le jury a relevé la réutilisation judicieuse des modèles de conteneurs existants avec un travail principal surtout sur l'emballage accueillant ces conteneurs. Le jury a relevé positivement l'utilisation de l'enveloppe haute du conteneur à textile comme repère urbain et support de la signalétique générale des postes fixes, bien que celle-ci ait été encore peu développée.

Néanmoins, vu le contexte urbain très contraint, c'est la configuration « strada » qui risque d'être la plus utilisée. Cette variante est celle qui met le concept de liberté dans la pose des modules le moins en valeur. Toutes séduisantes soient-elles, les qualités spatiale et « poétique » du projet comportent un risque de lassitude.

Par ailleurs, le travail sur l'interface utilisateur (les orifices) ainsi que sur le principe constructif est apparu trop rudimentaire et limité aux yeux du jury. La structure proposée ne semble pas adéquate face aux contraintes urbaines d'usage et de manutention.

tri - logis 01
 mobilier urbain pour espace de tri sélectif

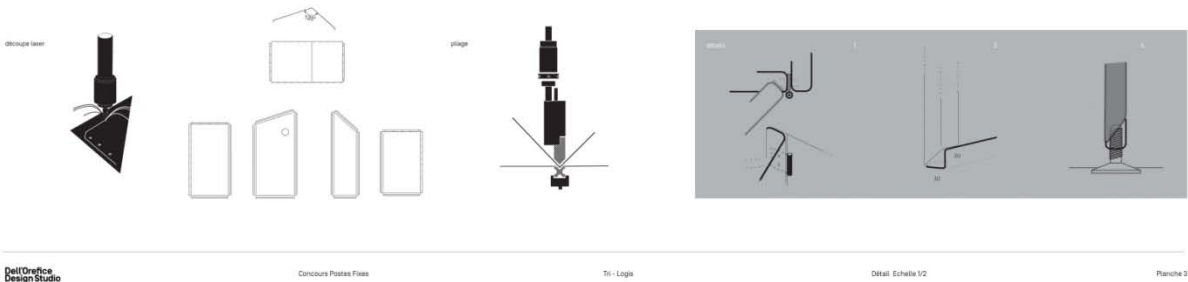
Del'Oréfic Design Studio
Concours Postes Fixes
Tri - Logis
Famille schéma 1 / 20
Planche 1

technique et scénarios 02
 des modules et des combinaisons

Del'Oréfic Design Studio
Concours Postes Fixes
Tri - Logis
Module schéma
Planche 2



Montchoisi / Bergières **03**
 une place, une pente



Dell'Office Design Studio

Concours Postes Fixes

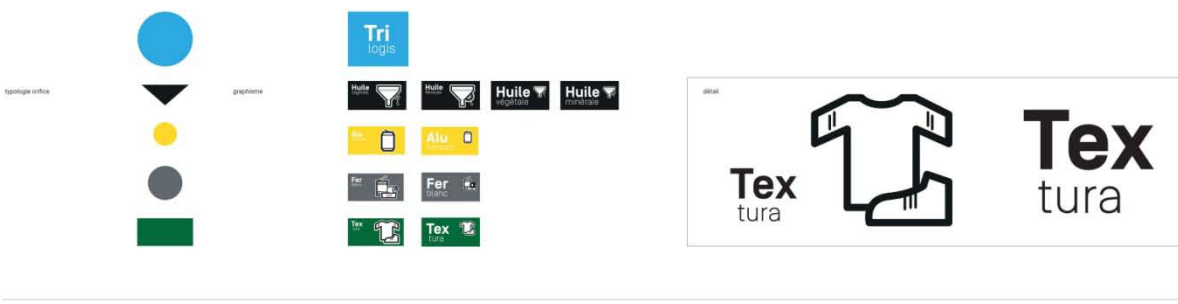
Tri - Logis

Détail Echelle 1/2

Planche 3



Béthusy / Cassinette **04**
 une rue, un petit coin



Dell'Office Design Studio

Concours Postes Fixes

Tri - Logis

Hors Echelle

Planche 4

6.2 Projet n° 2, « Les points rouges » : Adrien Rovero Studio, Renens



L'interface utilisateur (point rouge) est le point le plus fort du projet. Le jury a fortement apprécié la qualité du raisonnement clair, précis et convaincant autour de l'interface permettant d'accéder aux conteneurs. C'est un dialogue avec l'utilisateur qui est ainsi mis en place : on comprend qu'il s'agit de conteneurs à déchets prêts à accueillir les déchets des usagers. La volumétrie des modules est à elle seule une signalétique urbaine claire.

Le jury a relevé la réutilisation judicieuse des modèles de conteneurs existants avec un travail principal sur l'enveloppe les accueillant. Le jury a apprécié la proposition innovante d'harmoniser l'emballage de la récolte des textiles avec celle de l'aluminium et du fer blanc. Le contenant pour la récolte des huiles aurait également pu suivre ce chemin d'harmonisation.

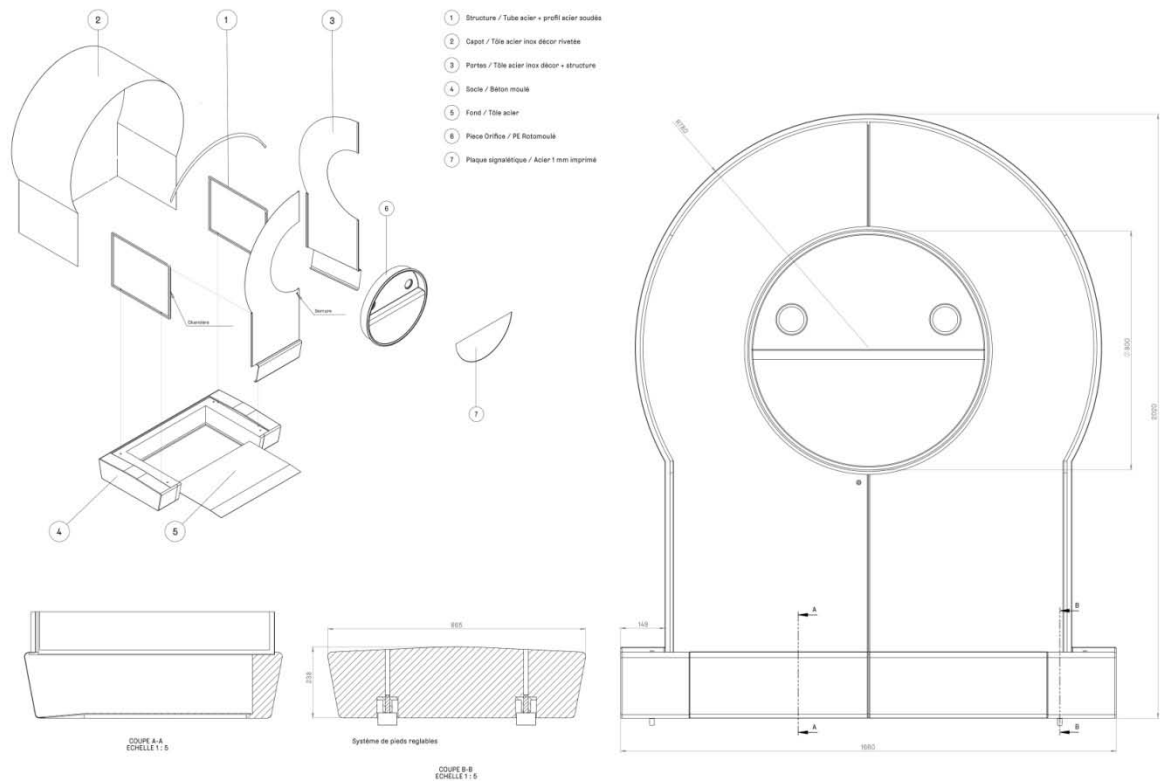
Le choix de relier visuellement les modules par des socles en béton a été apprécié, bien que les portes des modules créent une rupture dans la continuité matérielle des socles. Le choix d'une tôle d'inox structuré comme matériau résistant aux griffures, aux taches et aux autocollants a également été apprécié.

La maîtrise des processus de fabrication, du choix des matériaux et des techniques de montage ; ainsi que l'optimisation des formats et des pièces laisse entrevoir une qualité de la construction, de la production des éléments, de leur manutention et de leur entretien.

Toutefois, l'encombrement et les proportions des contenants, base en béton ainsi que les espaces entre les modules méritent d'être optimisés. La signalétique apposée sur le totem prend trop d'espace dans cette configuration. La couleur rouge seule est apparue trop forte comme signal dans l'environnement urbain déjà chargé, l'utilisation des codes couleurs existants (jaune, vert, gris, etc.) aurait été préférable.



Les Points Rouges



Les Points Rouges

6.3 Projet n° 3, « Palissade » : Big-Game Sàrl, Lausanne



Le travail d'enveloppe/d'enclave ne répond que partiellement au cahier des charges. L'aspect général du projet est plus proche d'une typologie de milieu rural peu soumise aux contraintes urbaines.

Bien que la simplicité et le minimalisme du projet impliquent des coûts maîtrisés, la solution présentée est peu innovante et se retrouve déjà partiellement dans l'environnement construit. Il s'agit plus d'un paravent cherchant à masquer qu'une palissade offrant des situations de convivialité. D'autant que l'on voit avant tout sa structure, d'ailleurs assez banale, et que la qualité visuelle de la palissade n'est pas visible.

Le point le plus faible est l'interface d'utilisation des contenants. La situation de l'utilisateur ne semble pas avoir pris beaucoup de place dans ce projet. La proposition d'utiliser la palissade comme surface d'information de quartier n'a pas été jugée suffisante pour apporter une qualité d'usage au projet.

Par ailleurs, en regard de l'utilisation intensive et de la salubrité d'un contexte urbain, particulièrement quand des huiles sont récoltées, le choix du bois n'a pas semblé approprié pour le jury bien que ce matériau véhicule une image d'écologie et de recyclage.

PALISSADE

Un signe fort inspiré de la topographie de Lausanne et pensé comme une enveloppe chaleureuse qui unifie les différents conteneurs de tri.

Concours de projet de design
Design des postes fixes de collecte des déchets
BIG-GAME SA



1. UNIFIER

Enveloppe cohérente qui donne une identité **FORTE, ESTHÉTIQUE** et **UNIQUE** à un ensemble de conteneurs dans le paysage urbain.



2. IDENTIFIER

Facilement reconnaissables et **COMPRÉHENSIBLES** - différenciés des conteneurs privés entreposés temporairement sur la voie publique pour vidange.



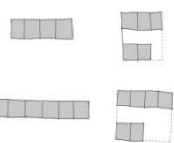
3. MODULER

Système modulaire et évolutif qui s'adapte au nombre d'éléments de collecte nécessaires et peut être complété de manière flexible à tout moment.



4. ADAPTER

Système modulaire qui s'adapte aux contraintes d'emplacement et peut être arrangé en ligne, angle ou encastré sur des surfaces planes ou inclinées. Non ancré dans le sol, son **ADAPTATION** est flexible.



5. INTÉGRER

La forme en bois est la manière la plus simple d'harmoniser des volumes différents tout en maintenant leur impact. Cette **PENTE** évoque la topographie typique de Lausanne, la ville qui monte !



6. ATTIRER

Le bardage de BOIS est chaleureux et qualitatif, il **VALORISE** l'acte de trier ses déchets et favorise la **PARTICIPATION** à cette obligation citoyenne.



7. RASSURER

Accessible 24/24, le poste fixe doit être **SÉCURISANT**. Le bardage de bois n'obscure pas le vue tout en offrant de la **DISCRETION** à son utilisateur. Ce contexte favorise la **MICRO SOCIALISATION**. Le bardage décourage la pose de tags.



8. VALORISER

Le bois, matériaux durable, est issu des **FORÊTS** de la ville de Lausanne (éventuellement du canton de Vaud). Sa fixation simple chaque élément est facilement **REMPLEÇABLE** à moindre coût.



9. REPÉRER

Visible de bois, ce sont de véritables **POINTS DE REPÈRE** pour les **PRETOIS** dans l'espace urbain, ils offrent des plans de localisation dans la ville (aujourd'hui quasi absents à Lausanne). Ils sont également supports de communication pour la vie quotidienne du quartier.



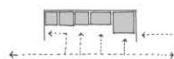
10. COMMUNIQUER

Le **SIGNALÉTIQUE** apporte un renseignement **CLAIR** et **FACILE À COMPRÉHENDRE** - les règles d'utilisation y sont inscrites. Elle est **ACCESSIBLE** et située à une hauteur ergonomique.



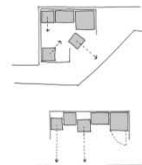
11. CIRCULER

Privilégiant l'accès **PRETOIS** - l'agencement est pensé pour circuler de manière **FLUIDE**. L'accessibilité est maximale et sa forme évite la création de zones cachées et le dépôt sauvage de déchets.



12. ÉVACUER

Basé sur des conteneurs **STANDARDS** adaptés au systèmes de ramassage des camions actuels. Le vidange se fait de manière **EFFICACE** - le système permet aux conteneurs d'être remplacés très rapidement dans la bonne position.



13. RESPECTER

Des portes créant un habillage plus foncé des faces avant peuvent être ajoutées dans le centre historique et les zones piétonnes.



14. RATIONALISER

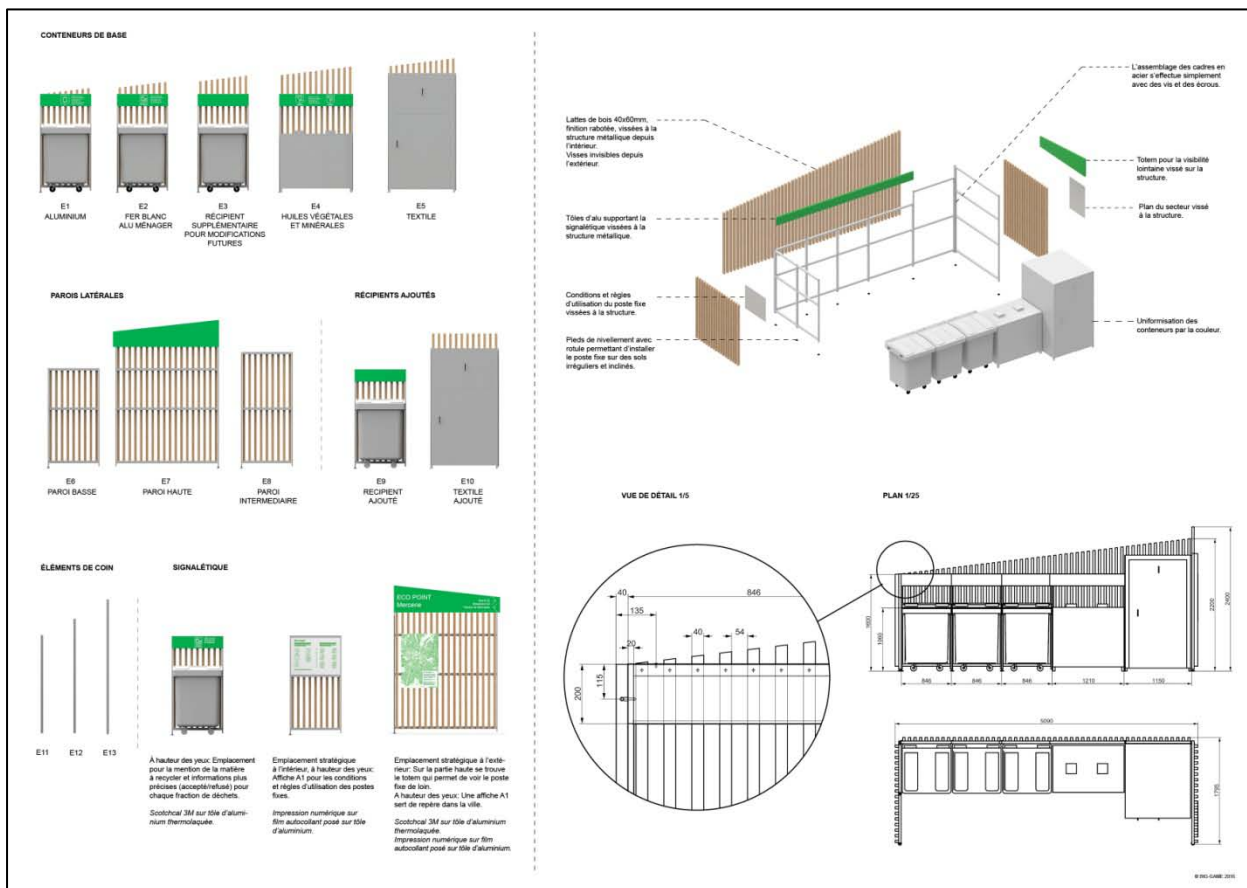
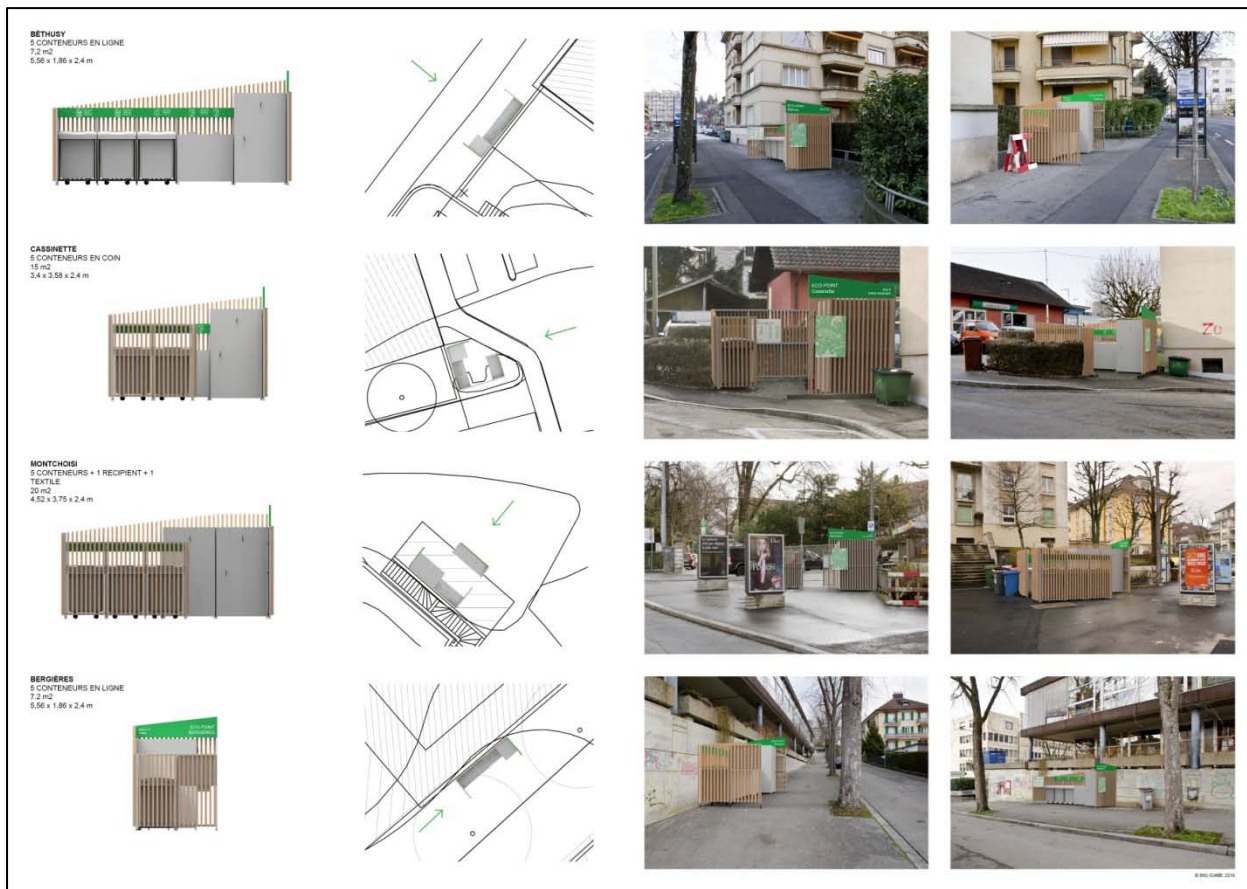
Basé sur des conteneurs **STANDARDS, ÉCONOMIQUES, DURABLES** et **ÉPROUVÉS**, le système focalise ses coûts sur l'essentiel.



15. CHIFFRER

Budget estimatif sur la base d'une commande pour 100 postes fixes.

STRUCTURE :	
- Choix 1, Acier inox	258 906 CHF
- Choix 2, Acier zingué	304 248 CHF
- Choix 3, Acier thermolaqué	331 388 CHF
BARDAGE :	
- Choix 1, Sapin autoclavé	77 729 CHF
- Choix 2, Mélèze	165 996 CHF
SIGNALÉTIQUE :	21 492 CHF
INSTALLATION :	110 000 CHF



7. Conclusions et recommandations

Au terme du jugement, le jury recommande au maître de l'ouvrage de retenir le projet n° 2 « Les points rouges » pour la poursuite du mandat. Conformément aux remarques contenues dans la critique, ce projet contient un fort potentiel de développement et les meilleures garanties possibles de répondre aux objectifs du maître de l'ouvrage. Le jury engage l'auteur du projet retenu à établir un dialogue attentif avec le maître de l'ouvrage pour favoriser un développement harmonieux du projet.

En particulier, l'auteur devra encore développer son projet afin de diminuer la volumétrie des modules, veiller à compacter l'emprise spatiale des postes fixes, harmoniser l'enveloppe de la récolte des huiles avec les autres récoltes et maîtriser les coûts. De plus, l'utilisation des couleurs déjà associées aux types de déchets et une signalétique directement apposée sur les modules seront préférables à la couleur rouge uniforme et au totem signalétique.

Le jury relève la difficulté de son choix final. Tous les projets rendus présentaient des qualités très intéressantes sur plusieurs points mais également des défauts plus ou moins importants. Néanmoins, le jury a grandement apprécié la qualité et la variété des propositions présentées et tient à remercier tous les participants pour leur contribution.

7.1 Approbation

Le présent rapport est adopté par le collège d'experts le 3 juin 2016.

Présidente :

Mme Nicole Christe

N. Christe

Membres :

M. Stéphane Beaudinot

S. Beaudinot

M. Jörg Boner

J. Boner

M. Laurent Dutheil

L. Dutheil

M. Stéphane Halmaï-Voisard

S. Halmaï-Voisard

M. Yves Lachavanne

Y. Lachavanne

M. Jean-François Meyland

J. Meyland

M. Marc-Olivier Paux

M. Paux

Mme Chantal Prod'Hom

C. Prod'Hom

M. Marco Ribeiro

M. Ribeiro
